



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Rennes, le 28 septembre 2016

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **RN 12 – Aménagement de la déviation de Fougères-Beaucé Nouvelle réunion du comité de suivi des études**

Pour la troisième fois depuis le début de l'année, le sous-préfet de Fougères-Vitré Fabien MARTORANA a réuni mardi 27 septembre le comité de suivi pour faire le point sur l'avancement des études de la déviation de Beaucé, qui s'inscrit dans l'aménagement et la modernisation de la RN12. Ce comité réunit l'État maître d'ouvrage, le Conseil régional de Bretagne, le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine. Il associe au plus près les élus des territoires concernés par l'étude, les chambres d'agriculture et de commerce et d'industrie, l'association AFDD Alençon Fougères Dol Demain et les associations de protection de l'environnement. Ce comité a essentiellement permis de présenter le résultat des études et diagnostics réalisés par les services de l'Etat à ce stade de l'avancée du projet.

#### ***Un projet à enjeu stratégique pour le territoire de Fougères et pour la Bretagne***

L'aménagement de la RN12 entre Alençon et Fougères présente des enjeux importants en matière de desserte du territoire, de sécurité et de résorption des nuisances. Les études d'opportunité menées entre 2010 et 2013 sur la réponse à apporter à l'échelle de cet itinéraire de 110 km ont conduit l'Etat à retenir un scénario prévoyant la réalisation d'un ensemble d'aménagements dont plusieurs déviations d'agglomération, celle de Beaucé en Ille-et-Vilaine étant considérée comme prioritaire.

Ce projet de déviation de Beaucé a ainsi été inscrit dans le Contrat de Plan État Région (CPER) 2015-2020 pour la région Bretagne, signé le 11 mai 2015, pour un montant de 1 M€ qui permettra de conduire les études nécessaires à la réalisation de ce projet.

#### **Point sur l'avancement sur les études réalisées à ce stade du projet**

Après une enquête réalisée cet été, marquée notamment par la rencontre de 40 exploitants agricoles potentiellement impactés par le futur tracé, et avec la fin des inventaires naturalistes de terrain, le diagnostic du territoire réalisé sur les questions de l'activité agricole, du milieu humain et du milieu naturel est à ce jour quasiment finalisé.

Les variantes de tracés telles qu'elles avaient été retenues par le comité de suivi en juin dernier ont été affinées et ajustées par la DREAL, maître d'ouvrage du projet. Les membres du comité de suivi ont ainsi pu prendre connaissance des tracés des 4 variantes : Nord, Sud court, Sud long 1 et Sud Long 2 avec une sous-variante possible au niveau du hameau de La Reboursière pour toutes les variantes Sud. Une première comparaison détaillée des avantages et des inconvénients des hypothèses envisagées a été établie.

### **Poursuite des études en vue de la concertation publique**

Le calendrier prévisionnel du projet a été rappelé et reste inchangé.

La finalisation du dossier d'études puis sa mise en forme vont se poursuivre durant l'automne.

Le comité de suivi a retenu le principe de la conduite d'une concertation publique dès le début de l'année 2017. Permettant une diffusion large de l'information sur le projet et une expression de chacun, cette concertation vise à permettre à l'Etat de retenir une variante préférentielle. Cette dernière fera alors l'objet d'études approfondies avant d'être soumise à enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour assurer la bonne information du public et dans le respect des exigences de transparence fixées par le comité, une lettre d'information relative à l'évolution du projet a été diffusée au mois de mai 2016. Une deuxième lettre sera diffusée avant le lancement de la concertation.

Pour toute question, il est possible d'adresser un courriel à l'adresse suivante :

[rn-12-deviation-fougeres-beauce@developpement-durable.gouv.fr](mailto:rn-12-deviation-fougeres-beauce@developpement-durable.gouv.fr)

Le prochain comité de suivi aura lieu en décembre 2016. Il permettra de connaître les derniers détails du diagnostic et de présenter le calendrier précis de la consultation.

### **Contacts presse :**

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne :  
Mission Communication : Corinne GILLET – 02 99 33 42 10 ou Marie VERGOS – 02 99 33 42 11